



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AMBASSADE DE FRANCE EN ARGENTINE

FICHE ARGENTINE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Historique et caractères généraux

Jusqu'en 1955, seulement 6 universités publiques existaient en Argentine : les universités nationales de Córdoba (400 ans en 2012), de La Plata, de Buenos Aires, de Cuyo, del Litoral et l'Université technologique nationale.

L'expansion du système se produit par étapes :

- entre 1956 et 1970 une vingtaine d'universités privées voient le jour ;
- à partir de 1971 et jusqu'à présent, le nombre d'établissements aussi bien publics que privés ne cesse d'augmenter de manière régulière et de pair jusqu'à atteindre 114 établissements actuellement.

Régi par la loi 24.521 (1995), le système d'enseignement supérieur argentin est composé par deux catégories d'établissements :

- établissements universitaires : universités et instituts universitaires ;
- établissements d'enseignement supérieur non universitaires, sous tutelle des autorités éducatives des provinces et chargés principalement de la formation des enseignants et de l'enseignement artistique, technique et professionnel.

Les deux systèmes demeurent faiblement articulés avec notamment peu de passerelles existantes entre les formations de même domaine. Il faut y voir en grande partie la conséquence des différents types de formations proposés par ces établissements. Ainsi, alors que les universités proposent des formations délivrant un diplôme au terme d'un minimum de quatre années d'études, les établissements non universitaires offrent des formations souvent plus courtes et professionnalisantes, même si ces cursus courts se développent rapidement dans les universités depuis quelques années. La coordination générale est assurée par le Ministère fédéral de l'Éducation.

D'après la dernière publication statistique du Ministère argentin de l'Éducation (« Coordinación de Investigaciones e Información Estadística, CIIES » - « Secretaría de Políticas Universitarias, SPU »), on recense, en 2010, 48 universités nationales (publiques), 46 universités privées, 7 instituts universitaires publics, 11 instituts universitaires privés, 1 université internationale, 1 université étrangère et des centaines d'établissements non universitaires. 46% des établissements du pays sont concentrés dans la région de la ville de Buenos Aires (cf. annexe).

Opérant dans un cadre concurrentiel au sein duquel le politique n'est pas absent, les universités mettent en place des campagnes de promotion et de fidélisation auprès des étudiants, approches qui vont de la recherche de l'excellence académique (grandes universités nationales, universités privées élitistes) jusqu'aux techniques de marketing publicitaire.

Le taux brut universitaire (nombre d'étudiants par rapport à la population 18-24 ans) est passé de 25% en 2001 à 35,2% en 2009. Lorsqu'on prend en compte l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur (universitaire et non universitaire), le taux brut atteint 49,2%.

Selon les statistiques de 2010, publiées par le Ministère de l'Éducation en 2012, le système comptait 1 718 507 étudiants inscrits à l'université, dont 1 366 237 dans des établissements publics. Pour la même année, 99 431 diplômes ont été conférés (70 857 dans le secteur public). Ces chiffres concernent uniquement les effectifs en formation jusqu'à un niveau de Bac + 5 (niveaux dits de « Pregrado » et de « Grado »).

La nature fédérale de la République argentine et l'autonomie très forte des établissements ont déterminé un système universitaire qui n'est unifié ni au plan académique ni au plan territorial. Toutefois, afin d'éviter la désarticulation du système et de promouvoir une structure du plus haut niveau favorisant son intégration dans l'environnement social, la loi de 1995 a créé la Commission nationale d'Évaluation et d'Accréditation universitaire (CONEAU), active depuis août 1996. Organisme décentralisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (ME), la CONEAU a pour missions principales l'accréditation des filières dont les diplômes habilite à l'exercice d'une profession régulée, l'accréditation des filières de spécialisation (niveaux de *Especialidad*, *Maestría* et *Doctorado*, cf. II, infra) et l'évaluation de viabilité et de consistance des demandes d'ouverture de nouveaux établissements universitaires, publics et privés.

Organisation des universités

Les universités sont autonomes et organisées en facultés. Au sein des facultés, structurées à leur tour en écoles ou départements, se constituent souvent des instituts de recherche. Elles peuvent avoir des centres dans plusieurs régions ainsi que des établissements d'enseignement secondaire rattachés (très prestigieux pour bon nombre d'entre eux).

Dotées de statuts qui régissent leur fonctionnement, le gouvernement des universités nationales est exercé par une Assemblée universitaire, organe suprême où sont représentés tous les secteurs : le recteur, les doyens et les membres des conseils de direction des facultés.

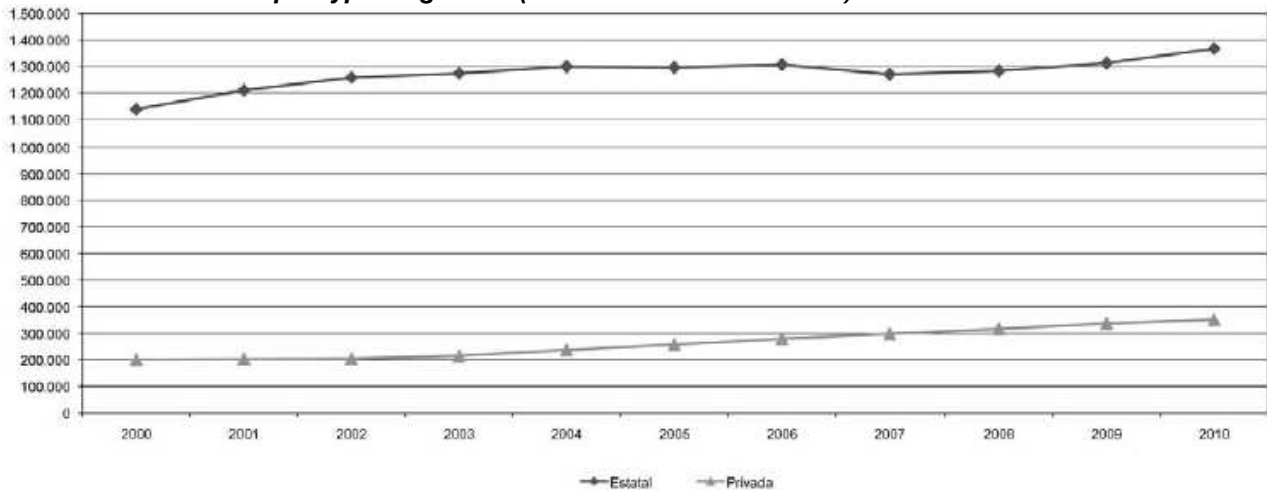
Un Conseil Supérieur présidé par le Recteur et intégré par les doyens ainsi que des représentants des enseignants, des étudiants, des diplômés et du personnel non enseignant a pour fonctions principales la création ou suppression de facultés et de filières, l'approbation des concours des personnels, etc.

Le Recteur, autorité exécutive supérieure, est en charge de la gestion et de la représentation de l'université.

Effectifs, nouveaux inscrits, diplômés et disciplines choisies

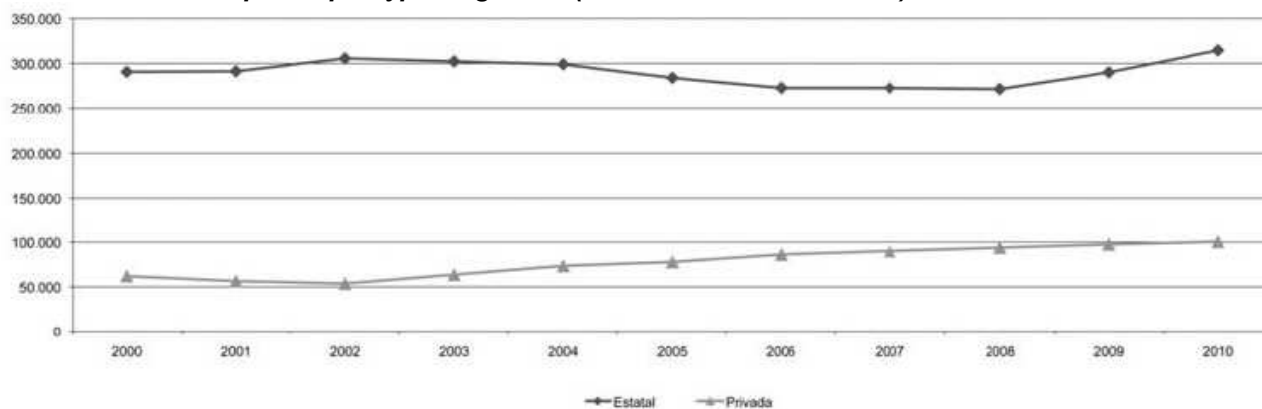
L'indicateur le plus adéquat pour rendre compte du rapport public-privé dans l'enseignement supérieur est le pourcentage d'étudiants respectivement inscrits dans l'université publique et privée, parmi les 1 718 507 étudiants recensés en 2010 (niveaux < Bac+5). En effet, l'effectif du corps enseignant est un mauvais indicateur statistique, car, la rémunération des professeurs étant particulièrement faible, la plupart d'entre eux enseigne dans plusieurs établissements, publics et/ou privés. Un autre indicateur est fourni par la contribution des universités privées à la dépense de Recherche et Développement, qui représente 1,5% du total de la dépense nationale, contre 26% pour l'université publique.

Evolution des effectifs par type de gestion (niveaux d'études < Bac+5)

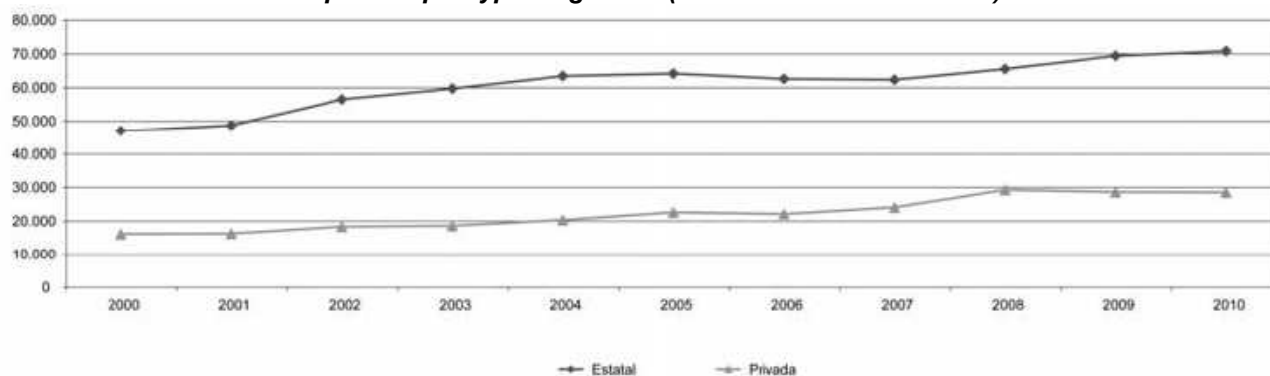


Le rapport entre nouveaux inscrits et diplômés est d'environ un quart pour l'université publique et d'un tiers pour l'université privée. La durée moyenne des études dans l'université publique est de plus de 7 ans.

Evolution des inscriptions par type de gestion (niveaux d'études < Bac+5)

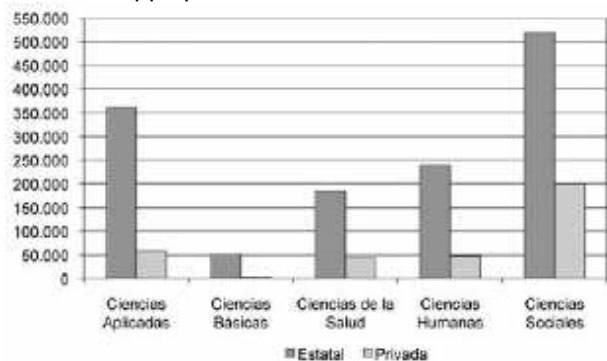


Evolution du nombre de diplômés par type de gestion (niveaux d'études < Bac+5)



Répartition des effectifs par disciplines et par type de gestion (niveaux d'études < Bac+5)

Les disciplines les plus prisées par les étudiants de l'université publique sont les Sciences Sociales, les Sciences Appliquées, les Sciences Humaines, les Sciences de la Santé et les Sciences Exactes.

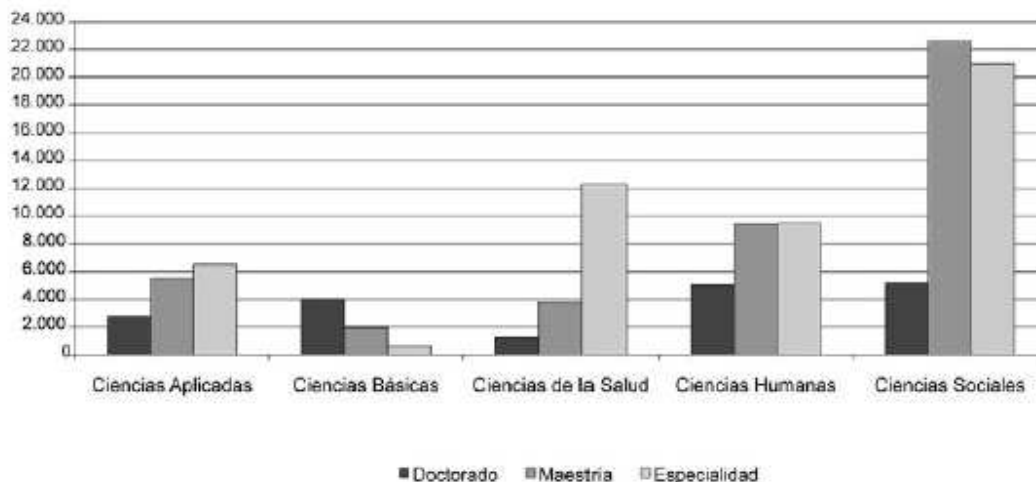


Répartition des étudiants (à gauche) et des diplômés (à droite) par diplôme de « Posgrado »

En ce qui concerne les études des cycles supérieurs (> Bac+5), dites du niveau de « Posgrado » et sanctionnées par les diplômes de *Especialización*, *Maestría* ou *Doctorado*, 111 471 étudiants étaient inscrits en 2010 dans les universités argentines, dont 87 426 dans les établissements dits de gestion publique, et 10 807 ont obtenu leur diplôme, dont 7 226 dans le secteur public.



Répartition des étudiants de « Posgrado » par discipline et par diplôme



II- Organisation des études et enseignements dispensés

Cycles et années d'études ; correspondance avec le système français (depuis la réforme LMD)

La distinction fondamentale entre les cycles se fait entre les études de « grado » (allant de la sortie du secondaire jusqu'à l'obtention de la « licenciatura ») et de « posgrado » (« especialización », « maestría » et doctorat). Le cycle de « licenciatura » compte 4 ou 5 ans selon la discipline, la « maestría » 2 ans, et le doctorat 3 ans.

Le nombre d'années d'études, notamment au niveau de « grado », est cependant une notion très théorique, dans la mesure où la pratique des études à temps partiel - généralement en cours du soir, en raison d'une activité professionnelle - est extrêmement répandue.

Le taux d'étudiants exerçant une activité professionnelle peut même dépasser les 60% dans certaines disciplines, comme en philosophie et lettres.

La « licenciatura » est traditionnellement reconnue par les établissements français comme équivalente à un niveau de Master 1 (maîtrise; bac+4).

De fait, le niveau atteint par les 21% de diplômés argentins ayant une « licenciatura » leur permet tout à fait d'entamer un Master 2 à orientation professionnelle ou de recherche.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

L'Argentine a « produit » depuis 1947 trois prix Nobel scientifiques dans les domaines de la physiologie et de la chimie appliqués à la médecine. Elle possède différents centres d'excellence répartis sur l'ensemble de son territoire avec, il est vrai, une très forte concentration au sein de la géante « Universidad de Buenos Aires » (UBA), référence dans de nombreux domaines. L'Etat fédéral s'efforce d'équilibrer, par le renforcement d'unités décentralisées, les poids relatifs de la capitale et des provinces.

Ainsi, certains centres d'excellence ont été développés en fonction de spécialisations régionales, autour de problématiques spécifiques. Notons, à titre d'exemple, que la chimie, la biochimie, le génie des procédés et la modélisation se sont fortement développés au sein de l'Université du « Litoral » (Santa Fe). Un pôle de

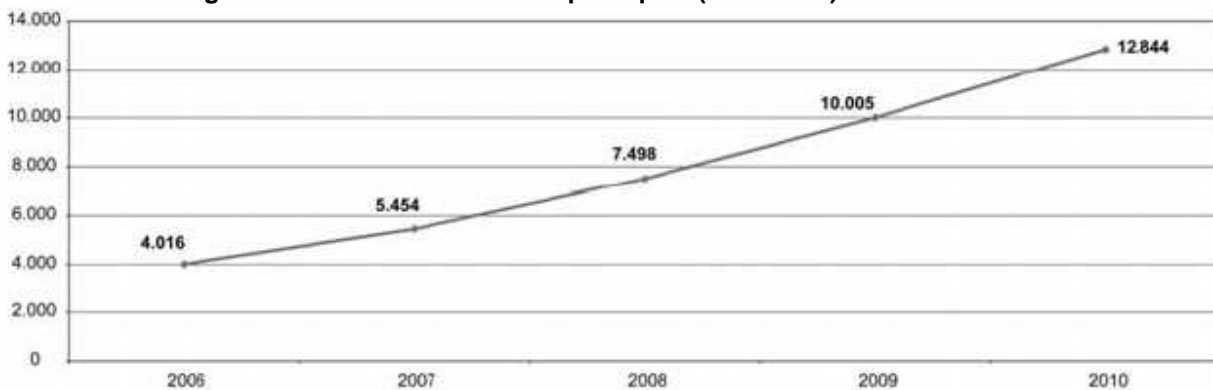
transformation de la production primaire (céréales, lait) est situé dans la région pampéenne. Et des centres importants en nivologie-glaciologie et sismologie, en technologies de l'irrigation, ont connu un développement dans les universités du piémont andin (Cuyo).

Si la forte crise économique de 2001 a été lourde de conséquences pour l'enseignement supérieur, du fait des coupes budgétaires dans les universités publiques, la tendance, depuis 2006, est celle d'un financement renforcé progressivement, dans le maintien du principe de gratuité totale des études dits de *Grado* (<Bac+5).

L'évolution de l'impact du financement public de l'enseignement supérieur sur le PIB argentin est parlante, étant passée de 0,61% en 2006 à 0,89% en 2010 :

Année	Budget universités nationales	PIB	%	Evolution
2006	4.016	654.439	0,61	-
2007	5.454	812.458	0,67	35,81
2008	7.498	1.032.758	0,73	37,48
2009	10.005	1.145.458	0,87	33,44
2010	12.844	1.442.655	0,89	28,38

Evolution du budget consacré aux universités publiques (2006-2010)



(Valeurs exprimées en pesos argentins)

Pratique du recrutement par concours

Le recrutement des professeurs et chercheurs se fait par concours. Cette pratique a également cours pour l'accès à l'internat (résidence) dans les spécialités médicales, mais il n'existe pas d'établissement apparenté à nos grandes écoles, basant la sélectivité de son recrutement sur le concours d'entrée.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

Il n'y a pas d'accord d'équivalence de portée nationale, sauf pour le « bachillerato » (équivalent du baccalauréat). En Argentine, comme en France, chaque université détermine le niveau de reconnaissance qu'elle attribuera au diplôme présenté par un étudiant qui souhaite y poursuivre sa formation.

Environ 400 accords interuniversitaires franco-argentins existent actuellement et 25 de doubles diplômes au niveau master. Chaque année, il y a 75% des étudiants argentins qui partent en échange en France dans le cadre de ces accords.

La France est le 3^{ème} pays d'accueil pour les étudiants argentins. L'obstacle majeur pour les étudiants argentins souhaitant poursuivre leurs études en France est d'une part la langue et, d'autre part, le coût du séjour (le change euro/peso argentin étant peu favorable aux Argentins). De plus la quantité de bourses attribuées par an (une centaine) ne suffit pas à couvrir l'importante demande des étudiants.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

b) d'autres pays, notamment européens

Les États-Unis sont le premier pays d'accueil d'étudiants argentins (à raison de 3 000 étudiants par an). L'attractivité de ce pays est liée à une offre de bourses très importante. L'Espagne occupe le 2^{ème} rang (à raison de 2 000 étudiants par an) car elle bénéficie d'un système d'homologation des diplômes permettant une reconnaissance professionnelle des formations argentines (la France et l'Argentine sont actuellement en train

d'établir un système similaire) et propose des formations en langue espagnole. L'Allemagne reçoit environ 550 étudiants argentins par an, le Royaume-Uni 200 et l'Italie 150. Aucun de ces pays ne dispose, en Argentine, de dispositif équivalent à l'Espace Campus France à procédure CEF. Certains organismes remplissent cependant, pour leurs pays respectifs, quelques-unes de ses fonctions : le DAAD (Allemagne), le British Council (Royaume-Uni), l'Istituto Italiano di Cultura et la fondation d'universités espagnoles « FUNDACION.ES ».

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-argentine

La stratégie consiste à accompagner la partie argentine dans sa démarche d'internationalisation du système universitaire (renforcement des centres franco-argentins, de réseaux, programmes de mobilité, visites et séances d'information, mission d'expertise). Toutes les universités comptent aujourd'hui avec un volet international avec des pôles régionaux très actifs ayant développé des coopérations conséquentes avec les écoles et universités françaises et intégrant nos grands programmes de coopération (Rosario, Santa Fe, Cordoba, Mendoza, Salta, La Plata, Bahia Blanca, en particulier). Signalons la forte émergence des universités du *Conurbano* depuis quelques années, universités ayant pour spécificité de se développer dans et avec les spécialités qui couvrent les réalités socio-économiques des villes où elles sont implantées dans le grand Buenos Aires et accueillent parfois jusqu'à 75% d'étudiants appartenant à la 1^{ère} génération accédant à l'université. La UNSAM, *Universidad Nacional de San Martin*, une des plus anciennes, connaît à elle seule un développement académique particulièrement remarquable.

En 2012/2013, deux axes principaux ont défini nos actions de coopération universitaire, d'une part l'attractivité de l'enseignement supérieur et d'autre part, l'enseignement technique supérieur, en relation, dans les deux cas, avec les programmes de bourses associés.

Coopération en Sciences Humaines et Sociales

Le Centre Franco-Argentin de l'Université de Buenos Aires (CFA) constitue un pôle régional de référence pour les Sciences humaines et sociales. Véritable outil de coopération, co-dirigé par un directeur argentin et un directeur français, il remplit plusieurs fonctions :

- participer à la formation des étudiants en master et doctorat (organisation de séminaires, cotutelles) ;
- favoriser le débat d'idées entre la France et l'Argentine ;
- assurer la promotion de la recherche française en Sciences humaines et sociales ;
- devenir progressivement la tête d'un réseau franco-sudaméricain en Sciences humaines et sociales.

Au CFA de l'UBA viennent s'ajouter le Centre franco-argentin de l'Université nationale de Córdoba, et l'Institut franco-argentin de l'Université nationale de Cuyo créés par des accords entre l'Ambassade de France en Argentine et ces deux universités nationales prestigieuses implantées dans deux des régions les plus dynamiques de la province argentine (Córdoba et Mendoza). L'objectif principal est de renforcer la coopération universitaire et scientifique avec le système universitaire français, principalement au travers de la participation de professeurs invités dans des activités d'enseignement et de recherche.

Programme de formation d'ingénieurs (ARFITEC)

L'Argentine œuvre plus que jamais dans le sens du développement d'une industrie nationale qui se traduit par la nécessité de former toujours plus et en particulier des techniciens supérieurs, des ingénieurs et des chercheurs dans des domaines choisis répondant à des secteurs économiques forts ou que l'Etat souhaite voir renforcer, le but recherché étant notamment l'innovation technologique et le transfert de ces technologies pour faire croître cette économie nationale.

Dans ce contexte, la coopération scientifique et technique joue bien sûr un rôle essentiel largement tenu par la France qui est actuellement le premier partenaire de l'Argentine et la coopération universitaire vise à son tour la constitution de viviers formés dans des secteurs où le pays a manifesté un intérêt fort et notamment en matière de coopération en enseignement technique supérieur et ingénierie.

Le programme ARFITEC (Argentine-France Ingénierie-Technologie), programme phare de la coopération universitaire franco-argentine, a pour vocation de créer et de consolider des partenariats durables entre les établissements d'enseignement supérieur français et argentins responsables de la formation des ingénieurs. Ce programme s'affirme depuis 2008 et devra pouvoir croître compte tenu de la demande dans des secteurs économiques forts qui se développent conjointement à un plan stratégique national. Un nouvel appel à projets vient d'être lancé pour la période 2013-2014. La mobilité a doublé côté argentin passant à 120 en 2013, et 80 environ côté français. On compte également environ 15 enseignants par année dans chaque direction.

Bourses en entreprises

Des programmes de bourses sont en cours d'élaboration impliquant directement les acteurs partie prenante, les entreprises, les gouvernements et/ou autres organismes, et les universités selon un modèle impliquant une relation universités/entreprises.

La démarche vaut à deux niveaux : national et provincial. Au niveau provincial, compte tenu de l'autonomie des 23 provinces, il est indispensable de penser cette action directement en relation avec les autorités de chacune d'entre elles, avec les gouvernements provinciaux, les entreprises des mêmes provinces et avec chacune des universités qui jouissent également de l'autonomie.

Plusieurs programmes de bourses sont actifs : au total, ce sont une centaine de boursiers argentins qui étudieront en France en 2010-2011 au niveau Licence-Master-Doctorat-PostDoctorat.

CampusFrance Argentine

Depuis 2008, le poste dispose d'un outil supplémentaire avec l'ouverture de CampusFrance Argentine à procédure CEF dans les locaux du SCAC.

CampusFrance Argentine est le secteur de l'Ambassade de France responsable du renseignement et du suivi des étudiants argentins qui souhaitent suivre des études en France. Il dispose d'une salle de documentation, de deux ordinateurs à disposition des étudiants et d'un bureau pour l'accueil, l'information et le suivi des inscriptions. On observe que les étudiants apprécient beaucoup, entre autres, l'accueil personnalisé, le dossier électronique, la bonne coordination entre Campus France Argentine, le Consulat, le SCAC et les établissements français ainsi que le conseil et l'accompagnement des étudiants mis en place dans le cadre de la procédure CEF.

Coopération institutionnelle et réseaux francophones

Le suivi du dialogue institutionnel vise, d'une part, à répondre aux demandes d'expertise de la partie argentine et, d'autre part, à poursuivre le rapprochement et la coopération entre les différentes conférences : CPU et CDEFI françaises, CIN (Conseil Interuniversitaire National) et CONFEDI (Conférence des Doyens des Facultés d'Ingénierie). Concrètement, ce dialogue est poursuivi dans le cadre de la manifestation EUROPOSGRADOS organisée à Buenos Aires et en province depuis 2008 avec nos principaux partenaires européens (Espagne, Allemagne, Italie, Royaume Uni) et la Délégation de l'UE en Argentine. Au delà d'un salon universitaire traditionnel, cette manifestation se veut lieu de rencontres et de dialogue entre les autorités institutionnelles et académiques du monde universitaire européen et argentin.

VI- Contacts utiles

Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France :

agenda.embafrancia-argentina.org

- Ministère de l'Education : www.me.gov.ar
- Ministère des Sciences, Technologies et Innovations productives : www.mincyt.gov.ar
- Ministère des Affaires Etrangères : www.mrecic.gov.ar
- CONICET : www.conicet.gov.ar
- Agence nationale de promotion de la recherche : www.agencia.mincyt.gov.ar

Mise à jour : le 9 novembre 2012